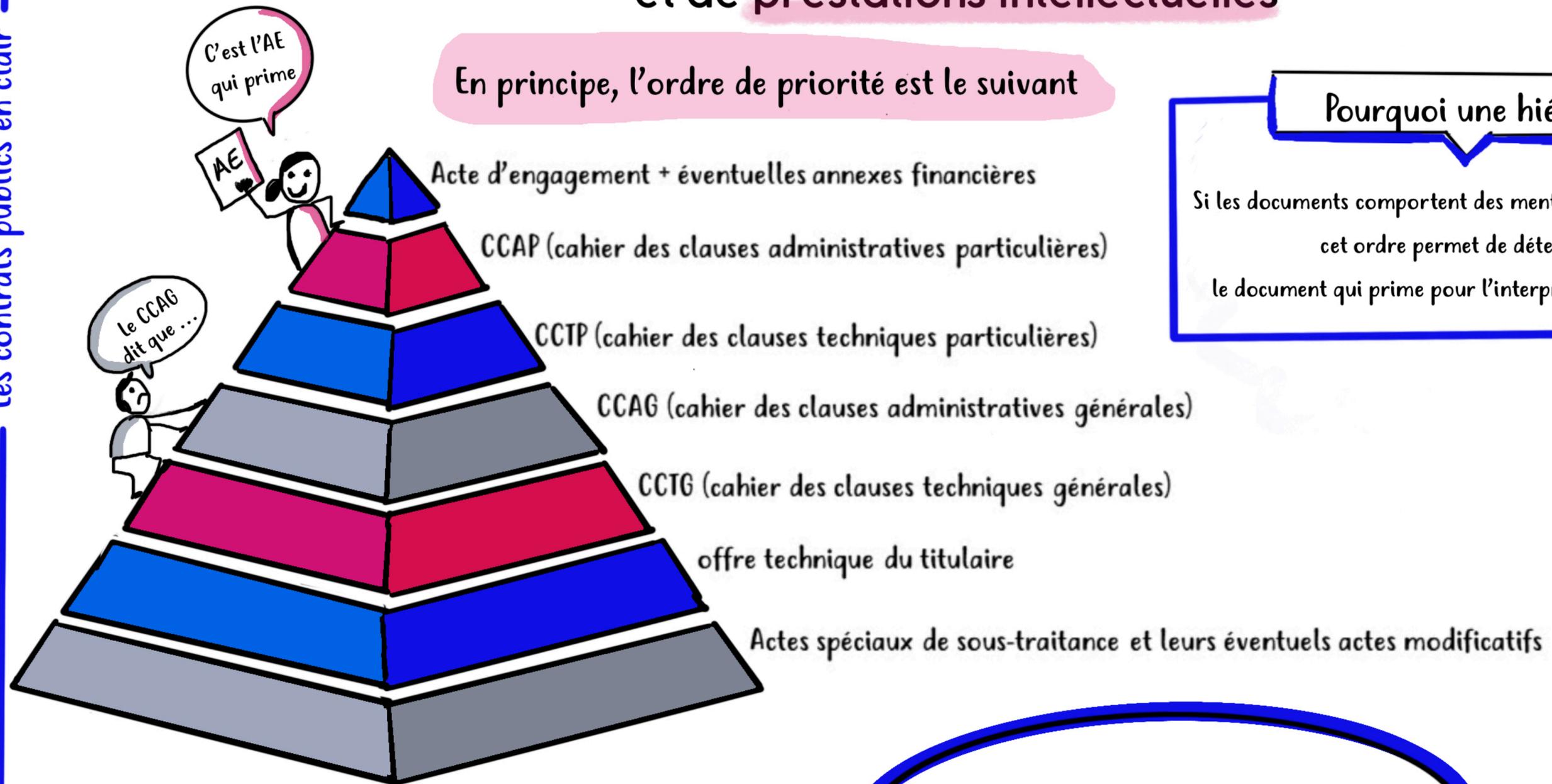


# La hiérarchie des documents dans un marché public

## Marchés publics de fournitures courantes et de services et de prestations intellectuelles

En principe, l'ordre de priorité est le suivant



### Pourquoi une hiérarchie ?

Si les documents comportent des mentions contradictoires, cet ordre permet de déterminer le document qui prime pour l'interprétation du marché

Attention : le marché peut prévoir un ordre de priorité différent

C'est en principe le CCAP qui précise la hiérarchie des documents



CCAG

Article 4 CCAG FCS & PI